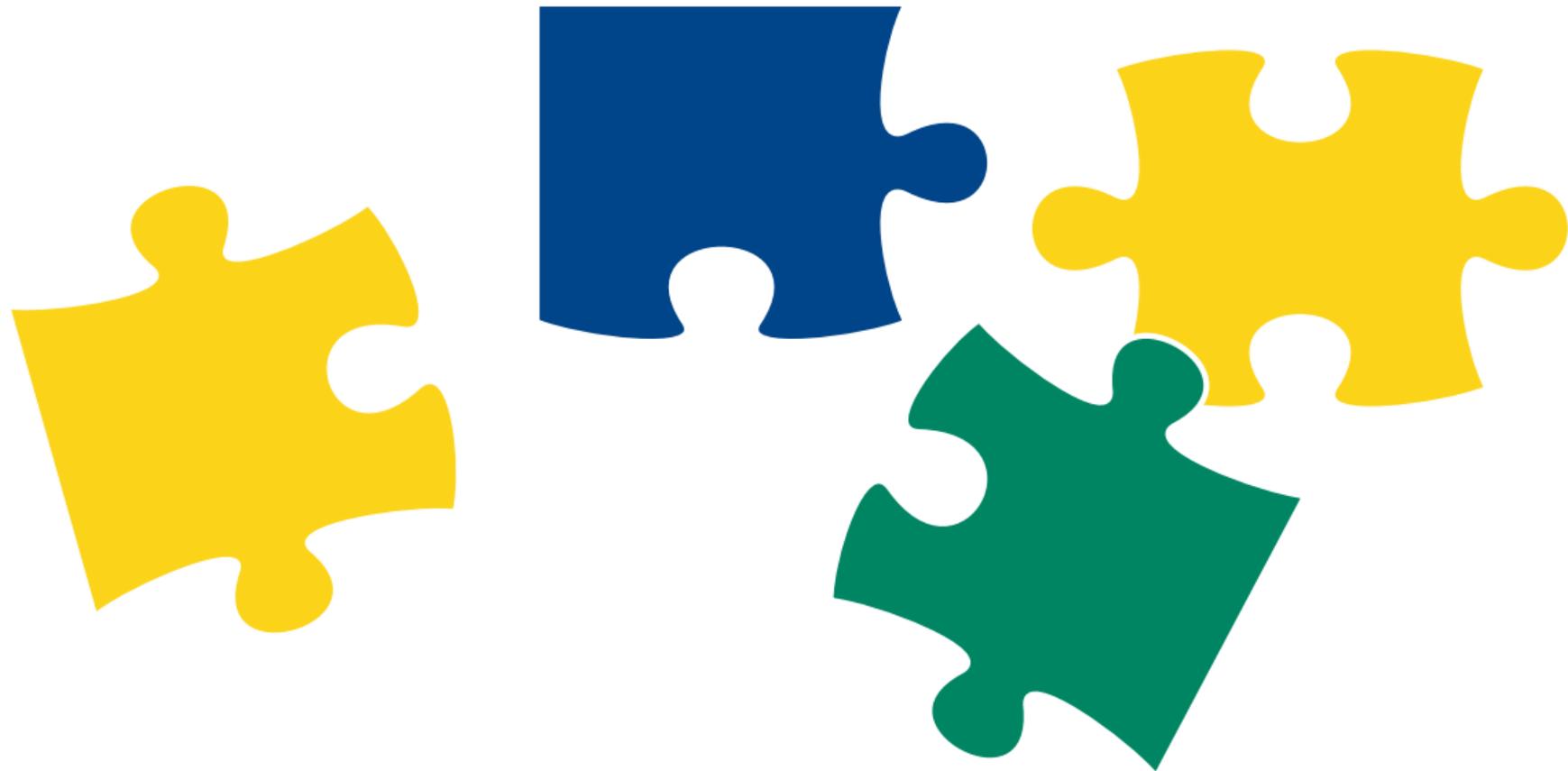


Guide du bénévole



Être bénévole...
c'est une idée!



Veillez noter que l'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

Table des matières

Définition	2
Engagement du bénévole	3
Motivations du bénévole	5
Attentes du bénévole	6
Où le bénévole peut-il s'impliquer?	7
Processus de filtrage des bénévoles	9
Pourquoi se référer à un Centre d'action bénévole?	10
Références utiles	13

Définition

Bénévole :

Nom : Qui fait quelque chose sans être rémunéré, sans y être tenu.

Adjectif : Fait sans obligation, à titre gracieux.

Cette définition est tirée du dictionnaire « Le Petit Larousse » édition 2009. Le mot « bénévole » vient du latin « *benevolus* »; *bene* signifiant « bien » et *volo* « je veux ».

Tous les bénévoles ont en commun le don gratuit et volontaire, le service aux personnes et à la collectivité. Ils œuvrent dans un climat de bénéfices réciproques : ils donnent et reçoivent. Leur acte est « gratuit, social et public ». Le bénévole « choisit librement » son engagement, il donne son temps, ses énergies, ses compétences et sa passion et n'en retire aucun bénéfice financier.¹

En bref, être bénévole c'est :

- Plus qu'un statut, c'est une implication et un engagement personnel;
- S'engager en dehors du cadre de son travail;
- S'engager à bien faire son travail;

¹Source : THIBAUT, André, Patrice Albertus et Julie Fortier, Août 2007, *Rendre compte et soutenir l'action bénévole des jeunes, tracer la voie pour une participation des jeunes à la vie civique et politique*, Ottawa, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, p.ii

- Servir une grande cause, avec la responsabilité d'en être le représentant;
- Être actif et constant dans l'action;
- Donner de son temps et de son expertise pour une organisation;
- S'engager en respectant les limites que vous vous êtes fixées; votre constance en dépend.

Engagement du bénévole

Cette section présente les règles qui guident les bénévoles dans leurs attitudes et comportements envers les personnes reliées à l'organisme où ils font du bénévolat. Ces règles se définissent par des principes et des engagements que les bénévoles doivent prendre tant envers l'organisme qu'envers leurs collègues et eux-mêmes.

Auprès de l'organisme et sa clientèle, le bénévole doit :

- Agir avec prudence et diligence, en tout temps.
- Faire preuve d'impartialité, de neutralité, de loyauté et d'intégrité dans l'accomplissement de son mandat.
- Respecter la philosophie, la mission ainsi que les procédures de l'organisme².
- Respecter la confidentialité des renseignements que détient l'organisme.
- Prendre toutes les mesures pour éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations de bénévole.
- Adhérer au code d'éthique de son organisme², le cas échéant.

² Disponible dans l'organisme qui vous accueille.

Après de ses collègues, le bénévole doit :

- Oeuvrer en pleine collaboration avec les autres bénévoles et le personnel de l'organisme.
- Respecter les limites de ses compétences et celles de ses collègues de travail.
- Entretenir la solidarité du groupe de travail.
- Adopter un comportement qui favorise la bonne entente, le dialogue et la concertation.

Envers lui-même, le bénévole doit :

- Respecter son engagement dans ses tâches et sa durée.
- Comprendre l'ampleur de ses fonctions et les limites de ses compétences et informer l'organisme si le type de bénévolat effectué ne correspond pas à ses attentes ou à ses capacités.
- Accepter de participer à des sessions de formation utiles à la pratique de son bénévolat.





Motivations du bénévole

Voici une énumération des principales raisons et motivations qu'un individu a de faire du bénévolat. Il n'est pas rare de voir les motivations d'un bénévole changer au cours des années.

- Se réaliser (épanouissement personnel).
- Obtenir une reconnaissance sociale et une appréciation (confiance en soi).
- Appartenir à un groupe, connaître de nouvelles personnes et développer des liens.
- Servir la communauté, aider les gens et participer à la réalisation d'un projet.
- Défendre des droits, faire avancer une cause.
- Occuper son temps libre.
- Participer à la réalisation d'une activité pratiquée par son enfant ou par un proche.

Attentes du bénévole

Dans un même ordre d'idées, le choix de l'activité bénévole se fait aussi selon les attentes de chacun. Elles s'appuient généralement sur les points suivants :

- Être accueilli convenablement dans l'organisme.
- Réaliser des actions significatives en équipe : amène à un sentiment d'appartenance.
- Se sentir utile pour la communauté : la possibilité d'agir selon ses intérêts et ses valeurs.
- Se sentir impliqué : la possibilité de participer et d'être consulté sur des projets d'importance.
- Savoir ce que l'organisme attend de lui : la possibilité d'avoir une description précise des tâches qu'il accomplira.
- Être informé : la possibilité de participer aux rencontres de planification, d'évaluation et de formation.
- Sentir qu'on lui fait confiance : la possibilité de prendre des responsabilités selon ses intérêts et ses motivations.
- Être reconnu : être mis en valeur.
- Être appuyé : être écouté et soutenu dans son action et dans les difficultés rencontrées.
- Besoin de défendre une cause: la possibilité de faire des actions ayant un sens pour lui et la communauté.



Où le bénévole peut-il s'impliquer?

La multitude de possibilités d'activités bénévoles est souvent méconnue de la population. Il existe plusieurs **secteurs d'activités** de l'action bénévole. Dans chaque arrondissement ou dans chaque ville, il est possible de trouver des organismes qui œuvrent dans différents domaines. Par exemple, à l'arrondissement de Charlesbourg, nous retrouvons des organismes qui permettent de faire du bénévolat dans différents champs d'activités tels que :

- Secteur de l'entraide communautaire
- Secteur sportif et de plein air
- Secteur culturel
- Secteur du loisir

Les **types de clientèle** sont tout aussi diversifiés. Voici des exemples de clientèle avec qui les bénévoles peuvent être mis en contact :

- Les aînés
- Les jeunes
- Les familles
- Les personnes vivant avec un handicap physique
- Les personnes ayant un problème de santé mentale
- Les personnes en perte d'autonomie
- Les personnes démunies



Les bénévoles ont donc l'opportunité de choisir le secteur d'activité dans lequel ils veulent œuvrer selon leurs intérêts. Voici divers exemples de tâches bénévoles possibles :

- Membre d'un conseil d'administration
- Participation à l'organisation d'un événement
- Écoute téléphonique
- Travail de bureau/secrétariat
- Parrainage
- Formation
- Aide aux communications
- Accompagnement - transport
- Accueil à un événement/activité
- Réception
- Intervention
- Aide à la comptabilité
- Aide aux décors et aux costumes
- Gestion/administration
- Arbitrage
- Entraîneur
- Animation de groupe
- Aide individuelle
- Et encore plus...



Processus de filtrage des bénévoles

Malgré le grand besoin qu'ils ont en ressources bénévoles, les organismes n'ont pas l'obligation d'accepter toute personne qui souhaite devenir bénévole. Cependant, ils ont l'obligation de faire tout leur possible pour protéger les personnes à qui ils offrent des services. Chaque organisme a la responsabilité de filtrer soigneusement tous les candidats qui seront en contact avec des personnes vulnérables.³ Un bon moyen de filtrage pour les organismes est de procéder à la vérification des antécédents judiciaires.

Les **objectifs du filtrage** sont d'identifier toute personne susceptible de porter préjudice à des mineurs, à des personnes vulnérables ainsi qu'aux organismes et de les protéger face à l'exploitation, aux abus et à la négligence.

Les **exigences et les procédures de filtrage** peuvent varier d'un organisme à un autre en fonction des risques associés aux activités bénévoles. Même l'activité bénévole la plus « sécuritaire » en apparence peut présenter des risques. C'est donc la fonction que la personne remplit au sein de l'organisme qui détermine la nécessité de filtrage. La gestion des risques se fonde sur le jugement du responsable. Il faut comprendre que si un problème survient, l'organisme peut en être tenu responsable.

³ Personne pour qui il est difficile, en raison de son âge, d'un handicap, d'une infirmité ou parce qu'elle est en convalescence de façon temporaire ou permanente, d'assurer sa propre protection et qui est en conséquence davantage exposée aux risques d'abus ou d'agression.

Pourquoi se référer à un Centre d'action bénévole?

Un Centre d'action bénévole est un acteur important de l'action bénévole et de l'entraide communautaire. Le bénévolat est un outil de développement personnel et social tout autant qu'une ressource significative pour la population en besoin d'aide matérielle et humaine. Le Centre d'aide et d'action bénévole de Charlesbourg (CAABC) est, en ce sens, un carrefour de l'action bénévole et de l'entraide communautaire. Le but premier du CAABC est d'améliorer le mieux-être des personnes en difficulté ou démunies. Il a également comme mission de faire la promotion et l'arrimage de l'action bénévole dans les différents secteurs d'activité humaine du territoire desservi. Le CAABC couvre tout le territoire de l'arrondissement de Charlesbourg ainsi que plusieurs autres villes et quartiers limitrophes.

418 622-5910

www.caabcharlesbourg.org

7260, boul. Cloutier

Québec Québec G1H 3E8

info@caabcharlesbourg.org



CAABC

CENTRE D'AIDE ET D'ACTION
BÉNÉVOLE DE CHARLESBOURG



Les services aux bénévoles

Les bénévoles constituent une force vive qui contribue au mieux-être de la communauté. Le CAABC a développé son programme de services aux bénévoles afin de faciliter la démarche des personnes qui désirent s'impliquer dans le milieu. Trois services s'offrent aux bénévoles :

Accueil et orientation

Les personnes désireuses de s'impliquer sont accompagnées dans leurs démarches. Les conseillères qui interviennent au niveau de ce service accueillent ces bénévoles et discutent avec eux de leurs champs d'intérêts et de leur disponibilité. À la suite de ces échanges, le nouveau bénévole est orienté vers un organisme qui correspond à ses choix selon son profil et ses intérêts.

Dès son arrivée dans l'organisme qu'il a choisi, le bénévole peut, pour faciliter son intégration, demander au responsable de lui fournir des documents d'information, notamment :

- Les services offerts par l'organisme;
- Les outils promotionnels (dépliants, guides, etc.);
- Les règlements généraux;
- La description des tâches de l'activité bénévole choisie;
- L'équipe permanente, les membres du conseil d'administration et leur rôle respectif;
- Le calendrier de la programmation (événements, formations, conférences, etc.);
- La description de la mission et des valeurs de l'organisme;
- Le code d'éthique, le cas échéant;
- L'historique de l'organisation.

Formation

Pour favoriser l'autonomie dans l'exercice de son bénévolat, le bénévole a la possibilité de suivre des formations qui lui sont offertes. Elles favorisent le développement des habiletés et des connaissances de base chez les bénévoles, de même que l'acquisition de compétences spécifiques aux tâches qui leur sont assignées.

Reconnaissance

La reconnaissance des bénévoles permet à l'organisme de valoriser leurs actions et ainsi renouveler constamment l'intérêt envers leur engagement. Sans l'implication du bénévole dans le fonctionnement d'un organisme, aucune réalisation ne serait possible.



Références utiles

211

<http://www.211quebecregions.ca/fr>

Arrondissement de Charlesbourg 418 641-6401

<http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/portrait/arrondissements/charlesbourg/index.aspx>

Centre d'aide et d'action bénévole de Charlesbourg 418 622-5910

<http://www.caabcharlesbourg.org>

Bénévoles Canada 1-800-670-0401

<http://www.benevoles.ca>

Fédération des centres d'action bénévole du Québec 1-800-715-7515

<http://www.fcabq.org>

Réseau de l'action bénévole du Québec 1-866-496-4004

<http://www.rabq.ca>





CAABC

CENTRE D'AIDE ET D'ACTION
BÉNÉVOLE DE CHARLESBOURG

418 622-5910
7260, boul. Cloutier
Québec, Québec G1H 3E8
info@caabcharlesbourg.org
www.caabcharlesbourg.org



VILLE DE
QUÉBEC

Arrondissement de
Charlesbourg

418 641-6044
160, 76^e Rue Est
Québec, Québec G1H 7H5
charlesbourg@ville.quebec.qc.ca

Pour plus de renseignements, communiquez avec votre organisme :